

E 2001 (C) 4/41

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Istanbul, H. Martin¹*

Copie
L GD
Egypte

Berne, 6 février 1935

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 2 février² concernant l'organisation de la Légation de Suisse au Caire et nous vous en remercions.

Nous sommes entièrement d'accord avec votre intention de vous embarquer le 25 février à destination de l'Égypte afin d'arriver au Caire le 1^{er} mars, et de vous faire accompagner par Mlle Thommen.

Nous ferons en sorte que vos lettres de créance et l'instrument de ratification du traité d'amitié du 7 juin 1934³ vous parviennent à Istanbul avant votre départ.
[...]

1. *Un billet de M. de Stoutz destiné à G. Motta, non daté, est annexé à la copie de cette lettre restée au DPF. En voici le texte:*

Cette lettre, si vous estimez pouvoir la signer, causera sans doute une assez vive déception à M. Martin, qui, visiblement, n'a pas abandonné l'espoir de conserver son quartier général à Istanbul, tout en assumant la direction effective *et* au Caire *et* à Ankara, quoique sa lettre ne soit pas tout à fait explicite à cet égard. Mais ne serait-il pas indispensable que M. Martin accepte — comme nous le demandons de M. de Weck — le principe de son autorité purement nominale sur le poste où il ne résidera pas, et se résigne — pour ne pas rester tout seul à Istanbul — à fixer sa résidence au poste qu'il continuera à diriger effectivement?

Remarque de Motta sur le billet de M. de Stoutz: Entièrement d'accord. 7. 2. 35.

2. *Non reproduit.*
3. *Cf. n° 47, n. 2.*

9 FÉVRIER 1935

299

Etant acquis que vous n'envisagez pas de vous installer au Caire et prévoyez que votre séjour en Egypte pourra être réduit aux quelques mois strictement nécessaires à l'organisation de la Légation, nous prenons nos mesures pour envoyer promptement au Caire un Conseiller de Légation qui gèrera durablement ce poste en qualité de Chargé d'Affaires ad intérim. Selon notre pratique en pareil cas, ce Chargé d'Affaires correspondra directement avec nous et sera, dès son installation en cette qualité, seul et durablement responsable vis-à-vis de nous de la gestion de la Légation de Suisse en Egypte. Vous ne resterez donc accrédité au Caire que pour des besoins de forme et de courtoisie et vous vous trouverez ainsi complètement déchargé des soucis de ce nouveau poste, où vous ne serez plus appelé à vous rendre que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

En choisissant la Turquie de préférence à l'Egypte, vous nous délivrez des scrupules que, tout en acceptant volontiers l'idée de vous voir consacrer dorénavant à un champ d'activité nouveau et peut-être plus vaste, nous éprouvions vis-à-vis du Gouvernement turc qui aurait pu trouver vexant de vous voir pratiquement remplacé par un Chargé d'Affaires. Nous nous félicitons de ce choix qui démontre votre fidélité aux nombreuses amitiés que vous avez su nouer dans votre poste actuel où vous avez fort bien réussi et auquel nous comprenons que vous demeuriez attaché.

Il est bien entendu que la décision que vous avez prise implique que vous transporterez, dès l'automne prochain, votre résidence à Ankara. Il ne saurait, en effet, se justifier plus longtemps que votre installation principale restât fixée à Istanbul. Nous vous prions, en conséquence, de prendre dès maintenant vos mesures à cet effet et, en particulier, de dénoncer votre bail pour le 1^{er} octobre.

[...]